

mais on doit tâcher d'y parvenir par la persuasion d'abord. Nous aimons à faire remarquer que nous ne voulons pas accuser le schérif de n'avoir pas fait son devoir; mais seulement de dire qu'un autre mode que celui qu'il a employé est plus efficace et prévenir des scènes qui ne font pas honneur à un pays civilisé, qui le dégradent aux yeux de l'étranger, surtout quand celui-ci apprendra que nous repoussons l'instruction par la violence et les armes. Si nous avons été mal renseigné nous serons prêt en tout temps à rectifier.—Journal de Québec.

NOUVELLES DU MEXIQUE. ÉTABLISSEMENT DE LA TRANQUILLITÉ DANS LA CAPITALE.

Palais National, 21 septembre. Des dispositions d'ordre et de calme semblent être emparées de la population de cette ville. Les citoyens nous disent que jamais depuis deux ans Mexico n'avait été aussi tranquille. Ce résultat est dû à la bonne organisation des troupes par le général Scott et aux mesures prises par le gouvernement de la ville. Hier, dimanche, le clergé a tenu fermées toutes les églises et tous les lieux consacrés aux cultes, dans le but sans doute d'impressionner l'esprit de la population, en donnant à penser qu'il se passait tout bas quelque chose de sérieux. Le général Scott avait d'avance informé le clergé qu'il désirait que l'on continuât par le passé les cérémonies religieuses, assurant en même temps les prêtres qu'ils seraient protégés dans leurs personnes et dans leurs biens. En effet un ordre du jour met les églises, les monastères et les édifices publics sous la sauvegarde de tous les américains. Le général Scott fit donc de nouveau dire au clergé qu'il désirait que l'on ouvrit les églises pour la célébration du culte; mais on n'en tint nul compte. Le leur signifiant alors que s'ils persistaient dans une conduite propre à envier les préjugés du peuple et à le pousser à désordre, toute protection leur serait retirée, qu'elles qu'en pussent être les conséquences. Cette déclaration ramena tout le monde au bon sens, les temples furent ouverts aussitôt et les cérémonies religieuses continuèrent.

CONSPIRATION A MEXICO.—ORDRE DU JOUR. Mexico, 22 sept. 1847.

Le général en chef a reçu de différentes sources, mexicaines et autres, des avis positifs qu'une vaste conspiration se tramait autour de nous, pour surprendre, par le moyen d'une insurrection, nos gardes et nos quartiers, et égorger nos officiers et nos hommes. Des officiers et des soldats mexicains, qui n'ont pas eu le courage de défendre leur capitale, sont les chefs de cette conspiration; ils comptent sur l'aide d'environ 1500 voleurs et assassins, qui dans ce but et dans celui de piller les habitants paisibles, ont été mis en liberté la nuit qui précéda l'entrée triomphale des Américains dans cette ville.

Les conspirateurs ont aussi l'appui de quelques faux prêtres qui déshonorent la sainte religion qu'ils professent uniquement pour cette occasion. Jusqu'au moment où tout sera prêt pour l'insurrection, ces misérables déguisés espèrent nous faire beaucoup de mal en détail. Leur plan est d'assassiner les troupes et surtout les hommes ivres; d'entraîner les individus dans les magasins, de les faire boire et de les tuer; d'entraîner à la désobéissance nos braves soldats catholiques qui ont fait tant d'honneur à nos couleurs en leur promettant des terres dans cette Californie que nos armes ont déjà conquise et qui doit faire à jamais partie des États-Unis.

Que tous nos soldats, protestants et catholiques, se rappellent le sort des déserteurs pris à Churubusco. A ces misérables aussi on avait promis de l'argent et des terres; mais le gouvernement mexicain, par toutes sortes de mauvaises voies les entraîna à prendre les armes contre le pays et le drapeau qu'ils avaient volontairement juré de défendre, et les plaça sur le front de bataille dans des positions où il leur était impossible d'échapper à la valeur de nos glorieux bataillons. Après tous les efforts du général en chef pour sauver, par une distinction judicieuse, le plus possible de ces misérables, cinquante d'entre eux ont payé leur trahison d'une mort ignominieuse sur le gibet.

Le général en chef supplie encore une fois ses frères d'armes de tous grades d'être constamment sur le qui vive, nuit et jour: de ne jamais paraître dans les rues sans armes blanches; de ne sortir que par groupes de deux, trois ou plus, d'éviter tous les endroits obscurs, et surtout les magasins de liqueurs.

Par ordre du major-général Scott, H. L. Scott, adj.-gén.

ORDRE DU JOUR RELIGIEUX DU GENERAL SCOTT. Mexico, 25 sept. 1847.

- 1. Ici, comme dans tous les pays catholiques romains, il y a dans les rues aussi bien que dans les églises, de fréquentes processions religieuses, telles que l'élevation de l'hostie, le viatique, les funérailles, etc.
2. L'interruption de ces processions a déjà été défendue par d'autres ordres du jour, et comme nulle personne civilisée ne doit faire aucun acte susceptible de blesser les sentiments religieux d'autrui, tous les Américains protestants sont instantanément priés de se tenir à l'écart, ou de donner à la religion catholique et à ses cérémonies, toutes les marques convenables de respect et de déférence.
3. Dans les cas de viatique (visites de consolation aux malades et aux mourants), les commandants de corps sont priés de fournir, quand on le leur demandera deux soldats catholiques, pour remplir les fonctions ordinaires en cette occasion.
4. Il y a tout motif de croire qu'une distribution considérable de couteaux et de poignards a

été fait récemment à des prisonniers libérés (voleurs et assassins) pour tuer les soldats américains que l'on trouvera ivres ou isolés.

Des mesures ont été prises pour rechercher, saisir et exécuter les instigateurs et les chefs de ces assassinats. Les gardes et les patrouilles devront donc rechercher toutes personnes suspectes, les désarmer et au besoin les emprisonner pour être jugés.

Par ordre du major-général Scott, H. L. Scott, adj.-gén.

Correspondances. Rev. M. F. X. B. Laprésentation. Votre lettre est parvenue, nous y ferons droit; A. P. écr. Caledonia Springs, do.; F. X. B. écr. St. Hyacinthe, do.; Chs. R. écr. Savannah, Georgia, les journaux sont expédiés; Dr. P. de B. écr. Pike River, votre lettre est parvenue; J. Bte. V. écr. Rigaud reçue remise; Rev. M. F. pte. Québec, do.; A. P. St. Isidore, do.; E. R. écr. St. Paschal, do.; S. J. L. St. Roch, les journaux sont expédiés.

Mariages. En cette ville, le 21, M. W. C. Tait, à Dlle. Jane Martin. A la résidence de R. H. Norval, 6er, au Bosquet d'Érables, Beauharnois, le 19, George Colpas, écr., cédant de Londres, à Violet-Catherine, la plus jeune des filles de Thomas McDonald, écr.

Décès. En cette ville, hier avant-midi, après une longue maladie, soufferte avec une grande résignation, M. Yves Tessier, peintre d'histoire et de portrait, âgé de 47 ans. Citoyen bûnneté et respectable, père tendre, époux affectueux, il laisse une veuve et six enfants et un grand cercle d'amis pour déplorer sa perte prématurée. En cette ville, le 23, Dame Marie Brégard, veuve de feu M. Michel Maillet, âgée de 61 ans. En cette ville, le 27, Dame Mathilde Robillard, fille de M. Jos. Robillard, après une maladie de dix mois. Aux Eboulements, le 16, à l'âge de 38 ans, Dame Josephine Lec épouse de M. Jean Savard, négociant du lieu. A Berthier, comté de Bellechasse, le 16, dame Sophie Bonas âgée de 72 ans, veuve de feu André Dubord, ancien marchand de St. Thomas.



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

L'ASSOCIATION assistera en corps aux Funérailles de feu M. Yves Tessier, un de ses membres, qui auront lieu samedi prochain. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 35, rue St. Laurent, à 8 heures du matin pour aller à l'Eglise Paroissiale, lieu de la Sépulture. LUDGER DUVERNAY, Ordonneur.

INSTITUT CANADIEN.

L'ELECTION GENERALE des Officiers de l'Institut Canadien aura lieu, JEUDI, le 4 Novembre prochain, à 8 heures précises P. M. Par ordre, V. P. W. DORION, Sec. Archiviste.

TROUVE.

MERCREDI dernier, dans la rue ST. LAMBERT, une bourse contenant quelque PIASTRES, le propriétaire pourra la ravoir en s'adressant au No. 33, rue St. Laurent, et en payant les frais de cette annonce.

LA SALETTE CATHOLIQUE.

LES Jeunes Canadiens de cette ville qui désirent célébrer la Fête de St. Catherine, (ancienne fête Canadienne), sont priés de s'assembler, MARDI, le 2 de Novembre prochain, à l'Hôtel Domegna, à 8 heures P. M. à l'effet de nommer un comité pour faire les préparatifs nécessaires. MARCHAND-TAILLEUR. L. Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de sa nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GAREAU.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les soussignés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:—

- 100 milles Cigares, Principi "Justo Sanz"
150 do do Havane de meilleur choix
900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte
75 do Tabac Cavendish 18
200 do Honey Dew 5
50 do do de livre
15 Hay heads tabac en feuille Virginie
50 boîtes de Pipes

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac friés en papier et autre propre pour un magasin de détails. Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Cie.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES,

A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame, Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

BANQUE DU PEUPLE.

LUNDI prochain, le 1er Novembre étant Fête d'obligation (LA TOUSSAINT) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution. B. H. LEMOINE, Caissier.

BANQUE D'EPARGNE. De la Cité et du District de Montréal. LUNDI prochain, le 1er Novembre, étant Fête d'obligation (LA TOUSSAINT) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution. JOHN COLLINS, 29 oct.



STEAMBOAT A VENDRE.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le SECOND JOUR de NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "VULCAN", bon pour la remorque, qui est maintenant à Sorel, avec son Engine du pouvoir de quarante chevaux, manufacturé à la Fonderie Ste Marie. Termes de paiements—un tiers au comptant en signant le contrat de vente,—un tiers payable dans douze mois et l'autre tiers dans dix-huit mois avec intérêt du jour de la vente. Les noms de deux personnes responsables doivent être inscrits dans les Soumissions comme se portant cautions volontairement pour le paiement des deux derniers versements. On peut visiter le vaisseau, à Sorel, en s'adressant à la personne qui l'a en charge. (Signé) THOMAS A. BEGLY, Sect. Trav. Pub.

Département des Travaux Publics, Montréal, 19 oct. 1847.

La vente du susdit Steamboat aura lieu, par Encaissement Public, JEUDI, le QUATRE Novembre prochain, à MIDI, au Bureau du Département des Travaux Publics où toutes autres informations nécessaires seront données. THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Montréal, 28 oct. 1847.



CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Caissons, Corvée, Taxe ou autrement, sont priées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847. Avis public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Corvée, Caissons, Taxe sur leurs chevaux; ou autrement, de venir payer sans délai. Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:—

- 4000 POCHES de 2 minutes de vraie Toile canadienne,
4000 do de 2 minutes toile croisée meilleure qualité,
3000 do do de toile de Fortier do do
6000 do 1 minute et demie d'Osgunburg,
15 balles Couvertes de Mukinno,
6 do do à lisse et de Bath
7 do do à pointes radicales et charnières
5 do do à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneau blancs,
150 do de dames de Kid avec pelletterie,
500 do Mittaine de cuir avec pelletterie,
200 Ceintures rouges,
Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:—

4000 poches de 2 minutes de vraie Toile canadienne, 4000 do de 2 minutes toile croisée meilleure qualité, 3000 do do de toile de Fortier do do 6000 do 1 minute et demie d'Osgunburg, 15 balles Couvertes de Mukinno, 6 do do à lisse et de Bath 7 do do à pointes radicales et charnières 5 do do à chevaux, 200 doz. Gants de peau d'agneau blancs, 150 do de dames de Kid avec pelletterie, 500 do Mittaine de cuir avec pelletterie, 200 Ceintures rouges, Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU.

A. DESMARAIS, NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou scarp, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées. Montréal, 26 oct.

ÉCOLE DE Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DEUXIÈME D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit: L'Anatomie.....DR. RIBAUD. Les Accouchements....."ARNOLD. La Pratique de la Médecine....."BAGLEY. La Chirurgie....."MONRO. La matière méd. et la thérapeutique....."J.E. COFFRAY. La Chimie....."SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie....."FRITZ. La médecine légale....."BOYER. La Clinique Médicale....."BAGLEY. La Clinique Chirurgicale....."ARNOLD. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

Chemin de Fer DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTRÉAL. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIÈME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATÉRIAUX et construire en entier ou en partie la CLÔTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve de St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles. Les dites soumissions devront fixer un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses. La dite clôture devra contenir quatre fortes liasses ou perches dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortaises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épave ou de cèdre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de prunelle, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans aubier, (gubils) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur. Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cèdre de 4 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une cheville de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plates. A chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds. On recevra aussi des soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres où des barrières seront nécessaires, les dites barrières devant être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 ad 5 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortués pour recevoir les traverses, et les barrières seront liées de l'extrémité de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverse en ligne diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubelle. Les gonds et les pentures devant être fait du meilleur fer et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'ingénieur, au dit bureau. Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Avril 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidèle de l'ouvrage. Les soumissions devront être endossées comme suit: "Propositions pour la clôture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Secy, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIÈME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 16 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant; la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Bellefleur et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir: LAMBOURDES,—170,000 PIEDS. Soixete de 8 1/2 pouces, quarrés, de la longueur de 13, 27 et 33 pieds et 1 tiers chaque, constant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épinette rouge de 2 1/2 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier. Les soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel. Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge, qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues. Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Secy, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIÈME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 16 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant; la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Bellefleur et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir: LAMBOURDES,—170,000 PIEDS. Soixete de 8 1/2 pouces, quarrés, de la longueur de 13, 27 et 33 pieds et 1 tiers chaque, constant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épinette rouge de 2 1/2 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier. Les soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel. Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge, qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues. Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Secy, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire.

AQUEDUC DE MONTREAL.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain. La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter. Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnant avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre. Bureau de l'Aqueduc, } 25 oct. 1847.

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défauts sont encore à naître." (Le Canadien de 1837.) PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir. Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparées dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la reproduction d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains. La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ses essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combante.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais ou trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus lisible, plus gracieuse et plus utile. Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aura aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains à venir reprendre leurs travaux littéraires, et tous ces jeunes gens à travailler avec énergie à élever leurs écrivains. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront d'avantage et mieux. Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN. Le Répertoire NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon. Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 82 pages octavo-tous les quinze jours. Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différents écrivains, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits du peu de mérite, mais alors le nombre en sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions. Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera de quatre PIASTRES pour l'ouvrage ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume. Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien. La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser, franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

24, RUE ST.-VINCENT, MONTRÉAL. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St.-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que: Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'entertainment, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'Assurance, Travaux, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligence, Concessions, etc. Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement. Tout le matériel de son établissement est neuf. Prix très réduits. 7 septembre, 1847.

AUX ÉTUDIANTS.

CEUX des Étudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mlle Br. JUBIN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 28 oct.